



## NOTICE EXPLICATIVE

concernant le dossier d'inscription\* des étudiants redoublants en 1<sup>ère</sup> année, des étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année pour l'année universitaire 2013/2014

Cette notice a pour finalité de vous aider à vous inscrire en ligne. Consultez là attentivement avant de renseigner les champs demandés.

### I- QU'EST-CE QUE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ?

L'inscription administrative correspond à votre « enregistrement » en tant qu'étudiant dans le cursus dans lequel vous avez été admis. Cet enregistrement consiste à nous fournir des informations personnelles fiables, choisir votre parcours de formation (classique ou apprentissage), fournir des documents justificatifs, régler les droits d'inscription. Cette étape vous permettra d'obtenir par la suite votre carte multiservices étudiant et vos certificats de scolarité après la validation de votre dossier par nos services.

### II – COMMENT FAIRE VOTRE INSCRIPTION ?

- L'inscription administrative se fait **UNIQUEMENT** par internet, à compter du **20 août 2013** sur le Web Aurion
- Vous devez vous connecter avec vos identifiants Web Aurion **communiqués par l'ENSAIT**.
- Réunissez tous les documents indispensables pour l'inscription (cf. – pièces à fournir) que vous présenterez lors de votre rentrée aux services concernés.

### III – QUAND FAIRE VOTRE INSCRIPTION ?

Le **4 septembre 2013** au plus tard.

***Dans tous les cas, il vous est conseillé d'effectuer vos démarches le plus rapidement possible***

#### **ATTENTION !**

- Votre demande ne sera pas étudiée :
- en cas de retard ;
  - si chacun des onglets n'est pas rempli ;
  - si toutes les pièces demandées ne sont pas jointes.

(\*) Les informations recueillies en vue de votre inscription font l'objet d'un traitement informatique. Le destinataire des données est l'ENSAIT. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service de scolarité de l'ENSAIT 2 allée Louise et Victor Champier BP 30329 59056 ROUBAIX Cedex 1.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous êtes néanmoins informé que ce traitement des données présente un caractère obligatoire pour l'édition de la carte multiservices.

## IV - COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER

Vérifier très soigneusement que les informations contenues sur votre fiche sont correctes.

**1- Etat civil**

**2- Nationalité - situation familiale - handicap**

**3- Situation militaire**

**4- Adresses et type de logement pour l'année en cours**

**5- Inscription administrative annuelle**

Régime d'inscription

**6- Niveau sportif**

A renseigner uniquement si vous êtes concernés

**7- Echanges internationaux**

A renseigner uniquement si vous êtes concernés

**8- Autre établissement fréquenté pour l'année en cours**

A renseigner uniquement si vous êtes concernés et cf. annexe 1

**9- Bourse**

cf. annexe 1

**10- Régime de Sécurité sociale des parents et motifs de non affiliation à la sécurité sociale étudiante**

**Lors de votre inscription, vous devez être en mesure de savoir si vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante ou si vous pouvez bénéficier d'une dispense d'affiliation.**

Le régime de sécurité sociale des étudiants permet aux intéressés de bénéficier des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité (remboursement et prise en charge des frais médicaux et annexes) pour toute une année universitaire, c'est à dire du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre suivant.

**Condition :**

Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

### ETUDIANTS FRANÇAIS

➤ Vous êtes âgés de 16 à 19 ans entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 30 septembre 2014

Vos parents sont artisans, commerçants, professions libérales non médicales, ou dépendent de l'un des régimes suivants : fonctionnaires civils de l'Etat, praticiens conventionnés, magistrats, mines, EDF/GDF, RATP, militaires, Clercs de notaires : **Vous restez ayant droit de vos parents jusqu'à votre 20<sup>e</sup> anniversaire.**

**⇨ Pas d'Affiliation à la sécurité Sociale étudiante.**

Vos parents sont salariés du régime général ou ressortissants d'un régime agricole, professions libérales médicales : **Vous êtes ayant droit majeur autonome, vous ne dépendez plus de la caisse primaire d'assurance maladie de vos parents mais d'un centre de paiement de Sécurité Sociale Etudiante (SMENO ou Mutuelle des Etudiants)**

⇨ **Affiliation à la Sécurité Sociale Etudiante sans cotisation**

- Vous êtes âgé de 20 ans ou plus entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 30 septembre 2014, mais de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2013

⇨ **Affiliation à la sécurité sociale Etudiante avec cotisation,**

Vous devez choisir un centre de paiement (SMENO ou Mutuelle des Etudiants)

**SAUF :**

- Si vos parents dépendent d'un régime particulier (**joindre justificatif**) :

Ayant droit des parents jusqu'à 21 ans : banque de France, Marine Marchande, CCI de Paris, Port autonome de Bordeaux, fonctionnaires internationaux.

Ayant droit des parents jusqu'à 28 ans : SNCF

- Si vous exercez une activité permanente :

A la date du 1<sup>er</sup> octobre et ce pendant toute l'année universitaire 2013-2014, vous bénéficiez de la sécurité sociale à ce titre en effectuant au moins 60h/mois ou 120h/trimestre. (Attention si votre contrat s'interrompt au cours de l'année, vous devez impérativement le signaler à votre centre d'inscription. En effet, dès la fin du contrat, vous n'aurez plus de couverture sociale puisque le régime étudiant **prime** sur le maintien de droit du régime salarié.)

⇨ **Joindre contrat de travail précisant la quotité de travail effectué ainsi que la date de début et de fin de contrat.**

- Si votre conjoint est assuré au régime général des salariés :

⇨ **Joindre photocopie de la pièce justificative indiquant votre date limite de prise en charge**

- Vous êtes âgé de plus de 28 ans

⇨ **adressez vous au secrétariat des études**

**ETUDIANTS ETRANGERS**

- Pour les étudiants ressortissants d'Etats HORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEE :

⇨ **Affiliation obligatoire au régime étudiant français si l'étudiant a moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2013.**

- Pour les étudiants ressortissants d'un ETAT MEMBRE de l'Union Européenne ou de L'espace Economique Européen

⇨ **Exonération de l'affiliation au régime des étudiants sur présentation de la carte européenne d'assurance maladie.**

**11- Sécurité sociale : centre de paiement des prestations**

**12- Contact en cas d'urgence**

Indiquer le membre à prévenir

**13- Attestation sur l'honneur**

## V – LE PAIEMENT DES DROITS

**Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année** : le montant des droits à payer sera effectué auprès du service financier lors de vos jours de rentrée, c'est-à-dire les **9 et 10 septembre 2013**. Vous trouverez en **annexe 2**, le récapitulatif des droits d'inscription.

**Pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année** : le montant des droits à payer sera effectué auprès du service financier les **23 et 24 septembre 2013**. Vous trouverez en **annexe 2**, le récapitulatif des droits d'inscription.

**ATTENTION** : les étudiants de 2<sup>ème</sup> année ayant des examens de 2<sup>e</sup> session ne pourront s'inscrire en 3<sup>ème</sup> qu'à la suite du jury de 2<sup>e</sup> session qui se tiendra le **26 septembre 2013**.

Le règlement des droits de scolarité peut être effectué par espèce, carte bancaire, chèque bancaire ou chèque postal.

Le règlement pour les frais de bibliothèque s'effectuera à part.

Pour les **étudiants boursiers** : si vous disposez déjà de votre avis conditionnel de bourse au moment de l'inscription en ligne, vous devez choisir « boursier » et joindre, lors de votre rentrée, une photocopie de l'avis en recto/verso.

**Il vous sera demandé de régler un chèque d'un montant de 5 euros au titre de la médecine préventive.**

Si vous avez fait une demande de bourse et que vous n'avez pas encore obtenu votre notification au moment de l'inscription, vous devez choisir « non exonéré », payer les droits et une fois que vous aurez reçu votre notification, faire une demande de remboursement. **Il est donc impératif et dans votre intérêt de respecter les délais fixés par le CROUS.**

(Pour tout renseignement, contactez le CROUS ou consultez le site : <http://www.crous-lille.fr/>)

**N.B** : Les élèves qui au jour de l'inscription n'ont pas encore fait leur choix entre la formation par apprentissage et la formation dite classique, sont **provisoirement** inscrits en formation classique. Ils payent les droits afférents à cette inscription qui leur seront restitués en cas de changement de cursus dans les délais qui leurs seront impartis.

**Les droits d'inscription 2013/2014 seront consultables fin juillet à l'adresse suivante :**

<http://concours.ensait.fr/admission>

## VI – PIECES A FOURNIR A LA RENTREE (photocopie obligatoire)

### ETUDIANTS FRANÇAIS

- Si vous êtes boursier : copie l'avis conditionnel ou définitif de bourse de bourse 2013/2014
- Le règlement des droits universitaires (chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Ensait)  
**Cf. annexe 2**
- Si vous êtes salarié photocopie du contrat de travail précisant le nombre d'heures (60 heures par mois ou 120 heures par trimestre), la durée du contrat (couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014) pour être dispensé du paiement de sécurité sociale

**ATTENTION : CES DOCUMENTS SONT A RENDRE DUMENT COMPLETEES ET SIGNES**

- Autorisation de fixation et d'exploitation d'image(s)
- Autorisation de communication de données individuelles
- Fiche précisant que vous avez pris connaissance du règlement intérieur, des règlements de scolarité, des études et des examens
- Charte informatique
- Protection sociale de l'étudiant en stage à l'étranger

- Fiche avec le choix des options de LV2
- 3 enveloppes timbrées (nom prénom de l'étudiant et adresse parentale)
- 2 Recommandés vierge avec Accusé de Réception

**ETUDIANTS ETRANGERS**

- Justificatif de Sécurité Sociale si vous ne devez pas vous affilier (carte européenne d'assurance maladie)
- Copie de la carte de séjour en cours de validité ou du récépissé de dépôt de la demande
- Le règlement des droits universitaires (chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Ensaït)
- Copie du diplôme (Bachelor ou Master ...)
- Pour les étudiants en Double Diplôme, copie de l'inscription dans l'autre établissement.

**ATTENTION : CES DOCUMENTS SONT A RENDRE DUMENT COMPLETEES ET SIGNES**

- Autorisation de fixation et d'exploitation d'image(s)
- Autorisation de communication de données individuelles
- Fiche précisant que vous avez pris connaissance du règlement intérieur, des règlements de scolarité, des études et des examens
- Charte informatique
- Protection sociale de l'étudiant en stage à l'étranger
- Fiche avec le choix des options de LV2

- 3 enveloppes timbrées (nom prénom de l'étudiant et adresse parentale)
- 2 Recommandés vierge avec Accusé de Réception

**Pour information adhésion au bureau des étudiants : 100 €\* pour les 3 ans**

(\*) montant valable pour l'année 2012/2013. Se renseigner directement auprès du BDE pour obtenir le montant actualisé.

## VII - CONTACT

En cas de problèmes liés à votre inscription, vous pouvez contacter le service Scolarité (à partir de 19/08/2013) :

L'assistant scolarité : Guillaume PROUVEE au 03.20.25.75.86

Ou

Françoise POTIER (responsable administrative de la scolarité)

Mail : [francoise.potier@ensait.fr](mailto:francoise.potier@ensait.fr)

## ANNEXE 1 : LISTE DES CODES

### **Liste 1 : Situation salariale de l'étudiant**

- 0 Sans emploi
- 1 Emploi temps complet ou allocataire de recherche
- 2 Emploi temps partiel
- 3 Autres

### **Liste 1 bis : Situation salariale du chef de famille (père ou mère)**

- 1 En activité
- 2 retraité
- 3 chômage
- 4 Autres

### **Liste 2 : Codes des professions sous catégories socio-professionnelles**

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 Instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Retraités Anciens agriculteurs exploitants
- 72 Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Retraités Anciens employés et ouvriers

81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Autres personnes sans activité professionnelle
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

**Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.**

**Liste 3 : Bourses d'études**

0	Non boursier
1	Boursier enseignement supérieur
2	Boursier étranger gouvernement français
3	Boursier étranger de son gouvernement
4	Allocataire IUFM ou pré-IUFM
5	Allocataire de recherche
7	Autre bourse
8	En attente

**Liste 4 : CODE DES BACCALAUREAT**

**BACCALAUREATS GENERAUX**

S	SCIENTIFIQUE
L	LITTERAIRE
ES	ECONOMIQUE ET SOCIALE
0001	BAC INTERNATIONAL ET BAC EUROPEEN

**BACCALAUREATS TECHNOLOGIQUES**

STI	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES
STL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS	SCIENCES MEDICO-SOCIALES
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT
F11	F11 – MUSIQUE
F11P	F11P – DANSE
F12	F12 – ARTS APPLIQUES (session antérieure ou égale à 1999)
HOT	HOTELLERIE

**BACCALAUREATS PROFESSIONNELS**

0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

**LES EQUIVALENCES**

0030	CAPACITE EN DROIT
0031	TITRE ETRANGER ADMIS NATIONALEMENT EN EQUIVALENCE (Y COMPRIS BACCALAUREATS ETRANGERS)
0032	TITRE FRANCAIS ADMIS NATIONALEMENT EN DISPENSE



0033	ESEU A ou DAEU A
0034	ESEU B ou DAEU B
0035	PROMOTION SOCIALE
0036	VALIDATION D'ETUDES, D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS
0037	AUTRE CAS DE NON BACHELIERS

**NB :** trois séries de baccalauréats technologiques (hôtellerie : 'HOT', Danse : 'F11P' et Musique : 'F11'), sont valides et gardent le même code avant 1995 et après 1995), de même pour le BAC International qui reste codé à 0001.

**Liste 5 : Autre établissement fréquenté pour l'année en cours (CURPAR)**

00	Sans objet Pas d'autre inscription dans un autre établissement pour l'année en cours
01	BTS
02	CPGE ou Préparation Intégrée
03	Ecole de commerce, Gestion, Comptabilité (hors prépa)
04	Ecole d'ingénieurs
05	Etablissement privé d'enseignement universitaire Les instituts catholiques font partie de cette catégorie
06	Etablissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel
10	Etablissement étranger d'enseignement supérieur Les étudiants fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échange internationaux ou d'accord bilatéraux ne doivent pas être recensés dans cette modalité. Il seront repérés par la modalité 00.
11	Ecole normale supérieure
13	Ecole d'architecture
14	IUFM
15	Autres écoles ou cursus Ne doivent pas être pris en compte les cours du soir du CNAM
16	Université
17	Enseignement par correspondance CNED pour toutes les formations et autres organismes d'enseignement par correspondance
18	Etablissement de formations paramédicales ou sociales

**Liste 6 : Programme d'échange international (Echang)**

0	Sans objet
---	------------

**Etudiants accueillis au sein de votre établissement :**

1	SOCRATES ERASMUS
2	TEMPUS
3	SOCRATES ASSISTANT LINGUISTIQUE COMMUNAUTAIRE (COMENIUS)
5	LEONARDO DA VINCI
6	AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE
7	AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX

**Etudiants envoyés à l'étranger par une école française :**

B	SOCRATES ERASMUS
C	TEMPUS

- D SOCRATES ASSISTANT LINGUISTIQUE COMMUNAUTAIRE (COMENIUS)
- G LEONARDO DA VINCI
- H AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE
- J AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX

## ANNEXE 2 : DETAIL FRAIS D'INSCRIPTION 2013/2014

	<b>DROITS A ACQUITTER (en euros)</b>
<b>Scolarité</b>	<b>606</b>
<b>Droits de bibliothèque</b>	<b>30</b>
<b>Médecine préventive</b>	<b>5</b>
<b>Sécurité sociale étudiante</b>	<b>211</b>
<b>TOTAL</b>	<b>852</b>